

Règlements du concours de l'Événement Électrisant (Les Rendez-Vous ZÉRO) par ÉcoMobile 3R

1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer à ce concours, aucun achat n'est requis.

Pour être éligible au Concours, vous devez participer à l'Événement Électrisant dans le cadre des Rendez-Vous ZÉRO, qui se tient les 4 et 5 septembre 2021. Un.e bénévole remplira le formulaire de participation au concours pour vous. En soumettant votre participation, vous reconnaissez avoir lu les présents règlements officiels du Concours et acceptez de vous y conformer. Limite d'une participation par personne et par adresse courriel pendant la durée du concours, peu importe le nombre d'adresses courriels détenues par le participant.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le concours est réservé aux résidents canadiens ayant leur résidence dans la province de Québec, âgés de 16 ans et plus en date du début du concours. Le concours prend fin le 5 septembre à 16 h 30, soit l'heure du tirage.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un tirage au sort sera effectué après la clôture du concours parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du concours. Un participant désigné par le sort se verra remporter le concours et un crédit de 1 000 \$ pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride (neuf ou usagé) dans l'une des concessions du Groupe Vincent, gracieuseté de Groupe Vincent ainsi qu'une borne de recharge résidentielle FLO X5 d'une valeur de 1 500 \$, gracieuseté de FLO (installation non incluse) sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au présent règlement. Le tirage sera effectué par un bénévole des Rendez-Vous ZÉRO et aura lieu le 5 septembre 2021, à 16 h 30, au quartier général de l'Événement Électrisant au 1450, rue de l'Hippodrome à Trois-Rivières. Le nom du gagnant et sa photo pourront être dévoilés dans les publications de Roulez Électrique (partenaire principal des Rendez-Vous ZÉRO) ou lors d'événements des Rendez-Vous ZÉRO. Le gagnant sera avisé par courriel ou par téléphone au courant de la semaine du tirage et sera informé de la façon dont il pourra prendre possession de ses prix. Si le gagnant désigné n'a pas donné de réponse à ÉcoMobile 3R dans les 10 jours suivant ce courriel, ÉcoMobile 3R se réserve le droit de remettre le prix en jeu parmi les participants du concours et tirer à nouveau.

4.1 DESCRIPTION DU PRIX

Le gagnant se verra remettre les prix suivants:

- Un crédit de 1 000 \$ pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride (neuf ou usagé) dans l'une des concessions du Groupe Vincent, gracieuseté de Groupe Vincent;

- Une borne de recharge résidentielle FLO X5 d'une valeur de 1 500 \$, gracieuseté de FLO (installation non incluse).

Ces prix ne sont ni monnayables ni transférables.

4.2 RÉCUPÉRATION DES PRIX

- **1 000 \$ de crédit sur l'achat d'un véhicule neuf ou usagé dans l'une des concessions du Groupe Vincent**

Pour réclamer son prix, le gagnant devra se présenter au Brasier 1908 au 225, rue St-Georges, Trois-Rivières, QC G9A 2K1 pour récupérer une lettre certifiant le crédit de 1 000\$. Si le gagnant se voit dans l'impossibilité de se présenter pour récupérer cette lettre, il devra fournir son adresse à ÉcoMobile 3R, qui lui fera donc parvenir par la poste. Pour utiliser son crédit, le gagnant devra se présenter dans l'une des concessions du Groupe Vincent et présenter la lettre qu'il aura récupérée ou reçue au préalable et qui atteste le prix remporté dans le cadre du présent concours.

- **Borne de recharge résidentielle FLO X5**

Pour réclamer son prix, le gagnant devra se présenter à la Station Roulez Électrique au 519, rue des Volontaires, Trois-Rivières, QC G9A 2E7. S'il lui est impossible de se déplacer, le gagnant devra appeler au 1 (873) 387-1900 pour convenir une entente avec ÉcoMobile 3R dans le but de récupérer son prix.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. Les prix devront être acceptés comme tel et ne pourront être ni échangés ni remboursés. Aucune substitution ne sera accordée. Toute portion inutilisée d'un prix attribué, pour quelque raison que ce soit, sera annulée.

5.2. En cas d'impossibilité de fournir un des prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les organisateurs du concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à leur entière discrétion.

5.3. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

5.4. ÉcoMobile 3R (à travers un de ses représentants) pourra, à son entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.

5.5. Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter :

- La perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée;

- Les appels frauduleux;
- L'incapacité de toute personne de participer au concours pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des participations perdues, livrées en retard, incomplètes, illisibles ou mal acheminées; des bogues, des pannes de services, des échecs ou pertes de transmission d'origine matérielle ou logicielle, des retards de transmission ou les compromissions des données transmises; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent;
- des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au concours;
- la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix lors de la livraison (si telle est l'entente);
- la perte, les dommages, les défauts ou l'incapacité d'utiliser le prix une fois qu'il a été décerné au gagnant pour quelque raison que ce soit.

5.6. Vous acceptez que dans votre utilisation des médias sociaux ou d'autres plateformes pour ce concours – y compris, sans s'y limiter, dans les zones de clavardage et à l'inscription et dans l'utilisation de comptes de médias sociaux, de noms d'utilisateurs ou de noms de groupes – de ne pas employer de langage obscène, diffamatoire ou injurieux, qui porte atteinte à la marque de commerce ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou qui viole tout autre droit de propriété intellectuelle ou de droit à la vie privée.

5.7. S'il est déterminé par ÉcoMobile 3R que des personnes altèrent ou utilisent à mauvais escient tout aspect du concours, notamment, mais sans s'y limiter, en contrevenant à son règlement, en tentant de participer au concours plus que le nombre maximum de fois permis, en agissant de manière à nuire au déroulement normal du concours, ces personnes seront disqualifiées. Toute personne qui participe ou tente de participer au concours en utilisant des méthodes de duplication robotisées, automatiques, macro, ou programmées, de tiers ou toute autre méthode semblable, se verra annuler ces tentatives et cette personne sera disqualifiée à la seule et entière discrétion d'ÉcoMobile 3R.

5.8. ÉcoMobile 3R se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le concours à sa seule discrétion, pour quelque raison que ce soit, y compris sans toutefois s'y limiter si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages et/ou de nuire au déroulement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, ÉcoMobile 3R se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages-intérêts y compris des poursuites criminelles.

5.9. En prenant part au concours, le participant accepte que ses informations puissent être utilisées par ÉcoMobile 3R et ses partenaires.

5.10. En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique

présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. Un participant tiré au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la participation. Toutes les participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide.

5.11. En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par ÉcoMobile 3R . De plus, la personne gagnante dégage ÉcoMobile 3R de toute responsabilité quant aux dommages qu'elle pourrait subir à la suite de la prise de possession de ses prix et renonce à tout recours ou toute poursuite judiciaire contre ÉcoMobile 3R.

5.12. La participation au concours, de même que le consentement des participants à participer et à se conformer aux règlements du Concours Roulons électrique, sont régis par les lois de la province du Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. En soumettant leur formulaire de participation, les participants acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux du Québec. Si vous avez d'autres questions ou besoins spéciaux, veuillez-vous adresser au coordonnateur du concours de l'Événement Électrisant par les Rendez-Vous ZÉRO: Yves Beaudoin, bénévole responsable de l'événement - 1 (873) 387-1900 | info@ideasimplifico.com